

Edition du "REVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE La plus forte vente de la région

Le Reveil

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAU : ROUBAIX 20, Grande-Place, 20 TOURCOING 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Les caprices des saisons

La température hivernale actuelle nous ramène en mémoire la prévision faite à l'Académie des Sciences au début de cette année par un météorologiste et mathématicien connu.

Les hivers chauds

En 1282, l'hiver fut chaud. Les enfants vendaient des buets dans les rues de Paris au février. A Liège, en Belgique, on buvait du vin nouveau le 24 Août.

"Hyers calamiteux"

En 1407, l'hiver fut rigoureux dans tout le royaume. Pluies glaciales, gels, inondations, rien ne manquait.

En 1544, le vin gela partout en France, jusques dans les tonneaux musés. A Paris, on le coupa avec des haches et on le vendit par morceaux, à la livre!

En 1572, le froid fut très intense depuis le 1er Novembre 1572 jusqu'au 23 Avril 1573. A la fin de décembre, la neige tomba avec abondance et fut suivie d'un refroidissement tel que toutes les rivières furent gelées.

En 1709, les montagnes de glace se formèrent sur la Saône et sur le Rhône, à Lyon. On passa sur ce dernier fleuve, gelé, avec des charriots et des charrettes, à Lyon, à Vienne, à Valence, Vivier, Le Teil, Rochemaure, Le Pouzin, etc.

En 1822, le vin gela partout en France, jusques dans les tonneaux musés. A Paris, on le coupa avec des haches et on le vendit par morceaux, à la livre!

En 1855, l'hiver fut très chaud, on voit des fleurs au mois de Janvier et les blés ont des épis à Pâques. Par contre, la semaine du 21 Mai est extrêmement froide.

En 1882, l'hiver fut rigoureux dans tout le royaume. Pluies glaciales, gels, inondations, rien ne manquait.

LE CABINET BRIAND EST CONSTITUÉ

Il se présentera Mercredi prochain devant les Chambres; il comprend un républicain de gauche, des radicaux de gauche, des radicaux-socialistes, des républicains-socialistes et des sénateurs de la gauche démocratique

Après des consultations laborieuses qui se terminèrent samedi après-midi, M. Briand a enfin constitué une liste définitive de son ministère, lequel se présentera mercredi devant les Chambres.

Ce fut l'attribution du portefeuille de l'Intérieur, question qui dans la nuit de vendredi à samedi, faillit faire tout échouer, qui fut l'objet des dernières négociations. M. Briand avait eu un entretien avec M. Painlevé, mais ce dernier désirait reprendre la Guerre.

Il semblait alors que M. Daladier accepterait l'Intérieur; M. Chaumais, revenant au Commerce et M. Daniel-Vincent à l'Instruction publique. La discussion s'est poursuivie et M. Laval annonça, un peu avant midi, que le cabinet était constitué avec M. Renoult, à la Justice, M. Chaumais à l'Intérieur, M. Daladier à l'Instruction publique, M. Aniel-Vincent au Commerce et M. Painlevé à la Guerre.

Les choses étant à peu près arrangées, M. Briand se rendit, à deux reprises à l'Élysée, mais restait attendu l'acceptation de M. Jourdain pour le ministère des Pensions. On la reçut un peu plus tard.

On remarqua que M. Pierre Laval, ministre dans le cabinet Painlevé, avait accepté le sous-secrétariat d'État à la Présidence du Conseil, mais M. Briand insista sur l'importance du rôle qui venait d'être attribué à M. Pierre Laval et fit ressortir que la charge acceptée par lui serait très lourde et qu'il assurerait les relations entre la présidence et le Parlement.

D'autre part, sur l'insistance de M. Herriot, M. Daladier accepta le portefeuille de l'Instruction publique au lieu de celui de l'Intérieur qui semblait devoir lui être attribué et qui eût finalement été à M. Chaumais.

Dans les couloirs, les parlementaires radicaux-socialistes expriment leur satisfaction de la composition de la liste définitivement élaborée.

Enfin, vers le soir, M. Briand retournait à l'Élysée où il présenta ses collaborateurs au Président de la République.

Mercredi, devant les Chambres

Le nouveau ministère se présentera mercredi devant le Parlement. Il demandera à la Chambre d'approuver le programme.



M. DANIEL-VINCENT, Ministre du Commerce

Après avoir repris, dès vendredi matin, la discussion du budget et de siéger à cet effet matin et soir.

Le dépôt des projets d'assainissement financier

Les projets d'assainissement financier, à l'élaboration desquels va se consacrer M. Louchet, seront déposés dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Les partis représentés au ministère

Le nouveau gouvernement comprend quatre sénateurs: MM. René Renoult, de Monzie, Jean Durand et Léon Herrier, et dix-sept députés: MM. Briand, Laval, Camille Chauvin, Louchet, Painlevé, Leygues, Daladier, Daniel-Vincent, Duraufour, Jourdain, Daniélu, Paul Morel, Ossola, Chauvin, Laurent-Eynac, Bénazet et Evassour.

Les quatre membres du gouvernement qui appartiennent à la Haute-Assemblée sont tous inscrits au groupe de la gauche démocratique. Ceux des membres du gouvernement qui

Le nouveau Ministère

- Présid. du Cons. et Aff. étr. MM. BRIAND, député, républicain socialiste. Justice RENÉ RENOULT, sénateur, gauche dém. Finances LOUCHEUR, député, gauche radicale. Intérieur CHAUMAIS, député, radical socialiste. Guerre PAINLEVÉ, député, républicain social. Marine GÉRALDES LEYGUES, député, rep. gauche. Instruction Publique DALADIER, député, radical socialiste. Travaux Publics MONZIE, sénateur, gauche démocr. Commerce et P. T. T. DANIEL-VINCENT, député, gauche rad. Agriculture JEAN DURAND, sénateur, gauche démocr. Travail DURAFOUR, député, radical socialiste. Colonies LÉON FERRIER, sénateur, gauche dém. Pensions JOURDAIN, député, gauche radicale.

SOUS-SECRÉTAIRES D'ÉTAT

- Présidence du Conseil MM. Pierre LAVAL, député, aucun groupe. Finances PAUL MOREL, député, gauche radicale. Marine Marchande DANIELOU, député, gauche radicale. Aéronautique LAURENT-EYNAC, député, gauche rad. Guerre OSSOLA, député, radical socialiste. Enseignement technique et Éducation physique BÉNAZET, député, républicain social. Régions Libérées CHAUVIN, député, radical socialiste. Habitation (Haut-Commissaire) LEVASSEUR, député, républicain soc.

appartiennent à la Chambre des députés se répartissent ainsi: Groupe des républicains de gauche (1): M. Georges Leygues. Groupe de la gauche radicale (6): M. Louchet, Daniel-Vincent, Jourdain, Daniélu, Paul Morel, Laurent-Eynac. Groupe des radicaux et radicaux-socialistes (5): MM. Chaumais, Daladier, Duraufour, Ossola, et Chauvin. Groupe des républicains socialistes (4): MM. Briand, Painlevé, Paul Bénazet et Levasseur. N'appartiennent à aucun groupe (1): M. Pierre Laval.

La présentation au chef de l'Etat

Les membres du Gouvernement se sont réunis hier soir, à 17 heures, à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Aristide Briand a présenté ses collaborateurs au Président de la République. Il a ensuite entretenu le Conseil de la situation politique. Un nouveau conseil des ministres aura lieu dimanche à 18 heures à l'Élysée, en vue d'arrêter les termes de la déclaration ministérielle.

En raison du voyage à Londres, du Président du Conseil, le gouvernement se présentera devant les Chambres mercredi à 16 heures.

MM. Jean Durand, légèrement souffrant et Jourdain absent de Paris, n'ont pas pris part à la délibération.

Les décrets portant constitution du nouveau ministère paraîtront dimanche au Journal Officiel.

Les socialistes préparent leur manifeste

Le groupe socialiste, réuni hier après-midi, a procédé à un court échange de vues sur la situation politique.

Le manifeste annoncé sera rédigé par le Comité politique.

Le groupe se réunira jeudi matin, pour délibérer à propos de l'attitude qu'il observera à l'égard du nouveau cabinet.

Les nouveaux ministres

Voici les biographies des ministres et sous-secrétaires d'État qui ne faisaient pas partie du précédent cabinet:

M. PAUL JOURDAIN, ministre des Pensions, né à Altkirch (Haut-Rhin), le 23 octobre 1878, est un industriel qui dirige dans sa ville natale un important établissement. Élu député du Haut-Rhin aux élections du 16 novembre 1919, il fut aussitôt appelé par M. Clémenceau à remplacer au ministère du Travail M. Collard, qui n'avait pas été réélu.

Il conserva ses fonctions dans les cabinets Millerand et Georges Leygues, 1920-1921. Après son départ du ministère du Travail, il continua à s'occuper activement des questions sociales et fit partie de la commission de la commission d'assurances et de prévoyance. M. Jourdain fut réélu dans le Haut-Rhin en 1924.

M. PAUL MOREL, né à Vesoul, le 20 septembre 1860, avocat bâtonnier du barreau de Vesoul, fut élu député en 1909 et en 1914, mais non réélu en 1919.

Membre du conseil général de la Haute-Saône, conseiller municipal à Vesoul, depuis 1892, maire depuis 1908, président de l'Union hospitalière de France, M. Paul Morel a été sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur le 1er janvier 1912 à décembre 1913, sous les ministères Poincaré, Briand et Barthou; sous-secrétaire d'État au Commerce dans le ministère Painlevé, 1917, et sous-secrétaire d'État aux finances en 1919, dans le ministère Clémenceau.

Les armuriers du roy échappent à la prison

La Cour d'Appel de Douai a confié le jugement de Lille

Au début de l'audience d'hier samedi, la Cour d'appel de Douai a rendu son arrêt dans l'affaire des canonniers du roy, fraudeurs d'armes, de balais.

Par des arrêts longuement délayés, le quatrième chambre des appels correctionnels a approuvé de légères modifications dans la nature des inculpations.

Elle a estimé, par exemple, que le délit de contrebande d'armes par voiture — il s'agit des revolvers — devait être écarté — et que l'auteur dont se servait Paul Bernard et Jean Thierry s'était toujours servi de aux postes de douane qu'il avait franchi.

La Cour a simplement retenu le délit d'importation d'armes sans déclarations, et elle a nié et simplement confirmé la décision du Tribunal correctionnel de Lille.

Théry et Bernard restent donc condamnés à huit mois d'emprisonnement avec sursis, à une amende fiscale de 1.200 francs et à une amende pour l'importation frauduleuse des fusils — à une astreinte de 1.700 francs et à une décime pour l'importation des revolvers et à une amende de 3.600 francs et aux décimes pour le transport des armes par voitures, soit à une amende globale qui, les frais en plus bien entendu, se monte à 9.400 francs.

Il va de soi que l'auteur reste aussi condamné. Mais enfin, les armuriers du roy s'en tirent encore à bon compte. C'est l'avis général.

Grave tamponnement hier, à Aulnoye

Un chauffeur a été blessé; 12 wagons ont été démolis

Dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure du matin, près de la gare d'Aulnoye, au raccordement de Berthomme-Laval, plusieurs wagons du train de marchandises 293 venant de Valenciennes, se dirigeant vers Hirson, ont déraillé, quant à même moment venait en sens inverse le train 4370, accrochant les wagons déraillés et provoquant un noyau déraillement.

Au milieu des débris de wagons on relevait le chauffeur Edouard Baudier, âgé de 32 ans, du dépôt d'Hirson les deux jam. se broyées. Après avoir reçu les premiers soins du docteur Louvrié, il fut transféré à l'hôpital St-Nicolas à Maubeuge. Le mécanicien et le chef de train ont été légèrement contusionnés.

Les dégâts matériels sont importants, 12 wagons de 40 tonnes sont en miettes; les voies ont subi de fortes avaries. Les trains Hirson-Lille ont été déviés, provoquant de longs retards.

Malgré les travaux de déblaiement activement poussés, la circulation normale ne pourra être reprise qu'aujourd'hui dimanche.

Une intervention de Léon Escoffier, pour la répression de la hausse illicite

Léon Escoffier, député du Nord, maire de Douai, vient de saisir M. André Hesse, président de la Commission de législation civile et criminelle et M. Palmade, rapporteur, de la question du projet de loi sur la hausse illicite. Le vote de ce projet s'impose sans retard. Il est apparu au député-maire que la hausse du beurre principalement était due à ce que cette dernière était en partie gardée dans des frigorifiques d'où elle ne sortait que par petites paquets.

Léon Escoffier saisira le gouvernement, qui ne peut tarder à se constituer d'une proposition bien facile.

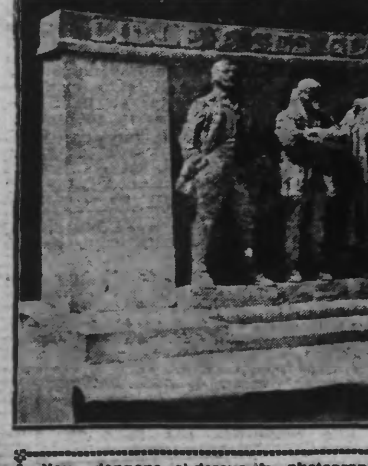
Il s'agit de réglementer l'ouverture des établissements frigorifiques et de contrôler les entrées et sorties.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nuageux avec éclaircies, giboulées de neige; vent de Nord 10 à 8 un, décroissant 2; température minimum 3°.

Le monument aux Fusillés Lillois

Nous donnons ci-dessous la photographie du dernier projet soumis à l'Administration Municipale de Lille, par le sculpteur Desobry, pour le Monument aux Fusillés Lillois. Ce projet est presque le projet définitif. Quelques modifications doivent encore y être apportées, mais la disposition générale que l'on remarque à l'œuvre est respectée.



Nous donnons ci-dessous la photographie du dernier projet soumis à l'Administration Municipale de Lille, par le sculpteur Desobry, pour le Monument aux Fusillés Lillois. Ce projet est presque le projet définitif. Quelques modifications doivent encore y être apportées, mais la disposition générale que l'on remarque à l'œuvre est respectée.

La colère rouge d'un Marocain à Escaudain

Frappé par un Français, il le poignarda par 3 fois

Au cours de la soirée du 27 novembre, le Marocain Mafoud Ben Fatis, 43 ans, demeurant à Escaudain ancienne fosse-tasse, après avoir consommé quelques verres de vin blanc dans un débit de la rue Louis Blanc, à Escaudain, y rencontra un nommé Verdère, Emile, 51 ans, qui était également en état d'ivresse.

A un moment donné, ces deux individus se querellèrent et en vinrent aux mains. S'étant empoignés dans le débat, ils furent mis à la porte et une fois dans la rue, Verdère frappa son adversaire d'un coup de poing en pleine bouche, lui brisant une dent et lui fendit la lèvre.

Le Marocain, au paroxysme de la colère, sortit son couteau et frappa Verdère dans le dos et au ventre par trois fois, celui-ci blessé grièvement, fit quelques pas en appelant au secours, mais il ne put arriver jusque chez lui. Il tomba sans connaissance à une trentaine de mètres de son domicile.

Il fut conduit chez des braves gens et pansé sommairement en attendant l'arrivée du docteur Laurette, qui fit transporter d'urgence le blessé à l'Hôtel-Dieu. Son état est grave.

M. Martheux, commissaire de police de secteur, informé, se transporta sur les lieux et ouvrit une enquête qui lui permit de mettre le Marocain en état d'arrestation.

Celui-ci a été mis à la disposition du Parquet, qui l'a fait écrouer.

La signature du pacte de Locarno

M. Briand pourra l'apposer sans ratification parlementaire

On a dit que M. Aristide Briand devait apposer sa signature, avant le 1er décembre, sur la ratification des accords de Locarno. On s'est trompé.

Ces accords, ne comportant aucun accroissement ni aucune cession de territoire, et ne motivant aucune dépense, peuvent être ratifiés par le Président de la République, avec le contre-seing des ministres, sans intervention du Parlement. De toutes façons, que le Parlement se soit assemblé ou non avant mardi, M. Aristide Briand, pourra, ce jour-là, apposer à Londres sa signature sur les instruments diplomatiques relatifs aux accords de Locarno.

LA MORT ATROCE D'UN BEBE A SIN-LE-NOBLE

Mme Françoise Segond, 24 ans, ménagère, demeurant rue du Bivouac, à Sin-le-Noble, avait déposé à terre, dans sa véranda, une bassine d'eau bouillante.

Son bébé, Robert, âgé de 23 mois, tomba, et, passant sur la bassine, brûla. L'heure de la nuit, l'enfant, s'accrochant à une chaise, se tordait et finit par mourir.

Après quelques heures de soins, le petit Robert, souffrant de brûlures, fut transporté à l'hôpital de Valenciennes. Mais quand il arriva les soins du praticien furent inutiles, l'infortuné bébé avait succombé.

La douleur des parents, on l'imagine, est atroce.

Un couple royal



La princesse et le prince Prajadhipok-Sukhadaya, héritiers du trône de Siam, après la mort du roi Rama VI.

Les funérailles de la reine Alexandra



Le départ du corps de la Reine Alexandra de Sandringham pour Londres. Le cercueil de la veuve d'Edouard VII, mère du Roi d'Angleterre Georges V, a été placé sur l'affût d'un canon et escorté de soldats de la Garde.

Le cercueil de la veuve d'Edouard VII, mère du Roi d'Angleterre Georges V, a été placé sur l'affût d'un canon et escorté de soldats de la Garde.